



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2021-12-21-00008 du 21 décembre 2021 de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la modification des caractéristiques de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plages de l'anse Désert et l'anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce. Cette enquête publique d'une durée de trente (30) jours consécutifs, se déroulera du 17 janvier 2022 au 16 février 2022 inclus, à la mairie de Sainte-Luce, siège de l'enquête publique.

Madame Marie-Ange PIGEON, désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision N°E21000007/ 97 du tribunal administratif de Fort-de-France, conduira l'enquête publique et siègera à la mairie de Sainte-Luce, conformément dates et heures affichés au tableau ci-après.

Lundi 17 janvier 2022	8h30 – 12h30	Ouverture et permanence
Jeudi 27 janvier 2022	8h30 – 12h30	Permanence
Jeudi 03 février 2022	8h30 – 12h30	Permanence
Mardi 08 février 2022	8h30 – 12h30	Permanence
Mercredi 16 février 2022	8h30 – 12h30	Permanence et clôture

Le dossier ainsi que le registre de l'enquête publique, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Sainte-Luce, pendant le délai prévu à l'article 1^{er} de l'arrêté susmentionné.

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de Sainte-Luce, ou par mail à l'adresse ci-après, **avant la clôture de l'enquête publique** : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Sainte-Luce, et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique> « Participation du public/Enquêtes publiques 2022. »

La direction de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) est responsable du projet.

Des informations peuvent être obtenues auprès du responsable du projet :

Service paysages, eau et biodiversité (SPEB) – Unité littoral (UL)

Pointe de Jaham – BP 7212 – 97274 SCHÆLCHER Cedex

Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public

☎ : 05 96 59 59 87 – 05 96 59 59 54 - 📠 : unite-littoral.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Schœlcher, le 21 décembre 2021

Pour le préfet de la Martinique
et par délégation
La Directrice Adjointe de l'Environnement
de l'Aménagement et du logement

Stéphanie DEPOORTER